



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Rectorat

**Division
des personnels
enseignants**

Référence
2012 -001
Dossier suivi par
DIPE
Téléphone
04 42 91 73 65
Fax
04 42 91 70 09
Mél.
Ce.dipe@ac-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

A
Mesdames et messieurs les enseignants des
disciplines STI
S/C de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Aix-en-Provence, le 12 SEP. 2012

Objet : évolution des nomenclatures et changement de discipline des enseignants de
STI

La création du CAPET sciences industrielles de l'ingénieur et de l'agrégation sciences industrielles de l'ingénieur va entraîner l'évolution des nomenclatures. Actuellement, dans la base EPP, les enseignants de la filière STI sont affectés sur 42 disciplines de postes. Après la création du CAPET, les certifiés et les agrégés seront regroupés en 4 disciplines :

Architecture et construction
Energie
Information et numérique
Ingénierie mécanique

En conséquence, un changement de discipline est donc nécessaire pour chaque enseignant de STI titulaire certifié ou agrégé affecté sur un support pré bac ou post bac soit vers l'un des nouveaux champs, soit vers la discipline technologie pour les certifiés.

En l'absence d'une table de correspondance automatique entre les disciplines actuelles et les nouvelles disciplines, vous devrez donc solliciter un changement de discipline pour l'une des 4 nouvelles disciplines correspondant à vos compétences. Votre demande sera ensuite transmise pour validation au corps d'inspection. Un arrêté ministériel de changement de discipline actera ce changement

Cette évolution des nomenclatures n'a aucun impact négatif, vous conserverez en effet votre ancienneté ; le cas échéant elle peut induire une amélioration puisque les



2/3

possibilités de mobilité pour les enseignants recrutés à l'heure actuelle dans des disciplines où le nombre de postes est restreint seront élargies.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de demande de changement de discipline que je vous demande d'adresser au rectorat – service de la DIPE sous couvert de votre chef d'établissement pour le 24 septembre 2012.

Ces opérations de gestion s'inscrivent au sein d'un calendrier unique partagé par les académies et l'administration centrale, particulièrement pour les opérations du mouvement aussi je vous remercie de respecter ce délai.

Bernard DUBREUIL

COUPON REPONSE



S/c de Chef d'Etablissement

A retourner au rectorat – division des personnels enseignants – bureau des sciences physiques – avant le 24 septembre 2012

3/3

NOM.....PRENOM.....

Affectation

- Demande un changement de discipline pour la discipline architecture et construction
- Demande un changement de discipline pour la discipline énergie
- Demande un changement de discipline pour la discipline information et numérique
- Demande un changement de discipline pour la discipline ingénierie mécanique

1 seul choix possible

Fait àle

Signature de l'intéressé(e)

Avis du Chef d'établissement

Tampon et signature

Avis du corps d'inspection

Si avis défavorable pour la discipline sollicitée par l'enseignant - indiquer la discipline la plus appropriée